



PONT NATUREL DU 10 MAI 2024

Motion de la Commission Exécutive de la CGT Finances publiques 35

Lors du CSAL du 23 novembre, le «pont naturel» du 10 mai 2024 faisait l'objet d'un point pour avis. Pour rappel, le CSAL de la DRFiP 35 du 24 mai 2023 avait validé ce «pont naturel» en plus de celui du 16 août 2024. Or, le DG a diffusé une nouvelle instruction le 13 juillet 2023, qui selon le Directeur remet en cause cette décision locale.

Le Directeur, s'il a fait état d'une «situation singulière», a expliqué que cette instruction avait un caractère «impératif» à laquelle il ne pouvait pas s'opposer localement. Pour les représentants du personnel qui ont fait lecture de la pétition unitaire, largement signée, qui a circulé dans les services pour le maintien du pont naturel du 10 mai 2024, il ne s'agit au contraire que d'une «recommandation» (plus de 500 signatures à ce jour).

D'ailleurs, plusieurs directeurs locaux n'ont pas suivi la consigne de la DG (Gironde, Seine St Denis) et aucun élément nouveau ne justifie un tel «revirement», à caractère vexatoire pour les agents, alors que leur engagement dans des conditions difficiles ne saurait être remis en cause, malgré les multiples bugs et difficultés qui se succèdent pour tous les services.

Le Directeur a pris acte que certains de ses homologues se sont affranchis de l'application de l'instruction de la DG, mais a expliqué qu'il ne pouvait pas prendre une telle position, même s'il a précisé être «embarrassé» et même «comprendre» la signature massive de cette pétition.

Il a fait état d'un service minimum à assurer pour nos services mais que la «souplesse» devait être de mise pour l'octroi des congés.

Après une interruption de séance, les syndicats ont décidé unanimement de ne pas voter à nouveau sur ce point, qui avait déjà fait l'objet d'une décision en CSAL le 24 mai dernier et que l'avis donné à cette occasion devait s'appliquer.

Le directeur a refusé de revenir sur sa position.

Pour la CGT, en revenant sur le vote, la direction s'assoit sur le dialogue social, c'est un dangereux précédent qui ouvre la voie à la remise en cause d'autres décisions des instances.

Nos OS ont fait état du débat qui est en cours dans les syndicats nationaux sur la question d'un appel à la grève le 10 mai 2024.

Nous avons depuis appris que d'autres directions, le Jura, l'Yonne, et toutes les directions d'île de France sauf le 94 qui n'a pas encore participé au vote, avaient également accordé le Pont naturel du 10 mai 2024.

Dans ces conditions, la Commission Exécutive de la CGT Finances publiques 35 réunie à Rennes le 28 novembre 2023 demande à nouveau au Directeur, M Bied-Charreton, de revenir sur sa décision unilatérale, dont l'injustice est encore renforcée par les décisions qui sont prises dans plusieurs directions en faveur des agents.

Adopté à l'unanimité, à Rennes, le 28 novembre 2023